

- Amélioration du parc privé en faveur des familles et des personnes de ressources modestes
- Accessibilité et adaptation des logements pour les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées
- Réhabilitation des quartiers anciens
- Repérage et traitement du mal logement et de l'habitat indigne
- Production d'une offre de logements à loyers maîtrisés
- Gestion locative adaptée



Lutter contre le mal logement et l'habitat indigne avec le PACT Seine et Marne

Sollicité par un administré, un professionnel de santé, un travailleur social, **le Maire** est tenu sur sa commune de faire respecter les règles d'hygiène et de salubrité définies dans le Règlement Sanitaire Départemental afin d'éviter l'aggravation de l'état du bâti jusqu'à l'insalubrité.

Vous souhaitez :

- Résoudre un cas concret auquel vous êtes confronté.
- Engager une politique plus globale de lutte contre l'insalubrité sur un quartier, un îlot précis de votre commune.

Nous vous proposons :

- Une expertise sur les locaux incriminés en amont des diagnostics à engager auprès de la DDASS, dans une démarche partenariale avec le propriétaire du bien.
- Des études de repérage associant des compétences sociales, techniques, juridiques et financières.
- Des modalités d'animation pour mobiliser dans la durée l'ensemble des partenaires concernés.

Depuis 2005, une trentaine de communes ont contractualisé pour apporter, avec le concours du PACT Seine et Marne, aide et assistance aux personnes en situation précaire vivant dans des logements présumés insalubres.

